

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-3001

commission principale : finances et institutions

objet : **Sogely - Exercice 2004 - Présentation du rapport des administrateurs de la SEM**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon, de la construction de tout édifice et installation considérés comme accessoires à ce marché.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document qui est présenté reprend le bilan d'activités de l'exercice 2004, approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Willy Plazzi, Pierre Bonnard, Alain Joly, Patrick Laurent, Georges Linossier, André Sardat et Paul Serres.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2004, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	2002 (en k€)	2003 (en k€)	2004 (en k€)	Tendance 2003-2004
capital social	160	160	160	-
participation publique	58 %			-
<i>dont Communauté urbaine</i>	51 %			-
chiffre d'affaires	2 683	2 815	2 709	↘
résultat d'exploitation	- 92	- 44	- 26	↗
résultat net	64	11	13	=
capacité d'autofinancement	- 32	- 117	- 122	↘
capitaux propres	2 408	2 410	2 413	=

Le résultat d'exploitation reste légèrement négatif.

Les évolutions du chiffre d'affaires sont contrastées, marquées par le recul des redevances d'occupation (baisse du taux d'occupation) et la progression des droits d'entrée (+ 26 %).

Le résultat net progresse légèrement du fait de la stabilité des charges (progression de l'intérim mais baisse des charges liées aux foires et expositions et aux assurances contre l'incendie).

Sur le plan opérationnel, le taux d'occupation moyen du site par les professionnels poursuit sa baisse (- 4 %) et s'établit à 93,1 % environ (94,7 % en 2003, 95,5 % en 2002).

La situation de la société, qui poursuivra la gestion du MIN jusqu'en 2007 vraisemblablement (date du déménagement sur le site de Corbas), est saine avec un endettement bas (635 k€) représentant seulement 18 % des capitaux propres.

Le montant de l'actif net immobilisé n'atteint plus que 67 k€, indiquant le vieillissement de l'ouvrage auquel la Sogely est confrontée. Par contre, la société dispose d'un montant de réserves financières important au titre des fonds propres et provisions pour un montant de 4,33 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Sogely au titre de l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,